

Input spécial du cep

Lettres de mission n° 2 | 2024

29 octobre 2024

Les ambitions numériques de l'UE

Candidats, portefeuilles et initiatives de l'UE pour la Commission européenne 2024-2029

Philipp Eckhardt, Matthias Kullas, Anja Hoffmann et Anselm Küsters



Source : Chiffre généré avec DALL-E via sa propre invite.

Entre le 4 et le 12 novembre, les candidats à la prochaine Commission européenne 2024-2029 seront examinés de près par les membres du Parlement européen. Au cours de ces auditions de confirmation, les commissaires désignés devront répondre à des questions sur les initiatives de l'UE présentées par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, dans ses orientations politiques et ses lettres de mission aux nouveaux commissaires. Dans la perspective de ces auditions, cet Input examine de plus près les candidats, les portefeuilles et les initiatives européennes importantes qui façonneront les futures politiques numériques de l'UE.

- ▶ Au cours de la nouvelle législature, les principaux objectifs de la Commission seront de renforcer la cybersécurité, de rattraper le retard en matière d'intelligence artificielle (IA) et d'informatique en nuage (cloud computing), de stimuler les investissements dans les infrastructures numériques, de rendre les politiques de l'UE en matière de données plus cohérentes et d'améliorer la protection des citoyens dans l'environnement numérique.
- ▶ La révision de la loi européenne sur la cybersécurité devrait garantir que le législateur européen (et non la Commission) décide de l'inclusion d'exigences de souveraineté dans les systèmes de certification de la cybersécurité de l'UE. Le législateur doit également fixer des délais clairs pour la mise en œuvre de ces systèmes.
- ▶ Pour favoriser le partage des données, l'UE doit donner la priorité à l'élimination des ambiguïtés juridiques et des chevauchements dans les dispositions relatives aux données, promouvoir l'anonymisation et l'utilisation de données synthétiques dans le respect de la loi, résoudre les conflits avec les principes fondamentaux de la protection des données et permettre une application du règlement général sur la protection des données qui soit propice à l'innovation.
- ▶ Les vastes projets de la Commission visant à orienter l'innovation et le déploiement de l'IA depuis le sommet risquent d'enfermer l'avenir technologique de l'Europe dans la bureaucratie. L'ambition de stimuler les capacités d'IA est louable, mais l'octroi d'un accès privilégié à des startups sélectionnées pourrait fausser les marchés, tandis que le financement public prévu reste bien inférieur à celui des acteurs concurrents. Une stratégie plus globale permettrait de réduire les obstacles réglementaires, de favoriser un environnement propice aux PME et d'encourager l'investissement privé. L'avenir de l'IA européenne ne réside pas dans des champions européens, quelques superordinateurs et une planification centralisée, mais dans la libération de ses énergies entrepreneuriales.

1 Préparation de la prochaine Commission européenne 2024-2029

Suite aux élections du Parlement européen en juin et à la réélection d'Ursula von der Leyen pour son second mandat en tant que présidente de la Commission européenne 2024-2029 en juillet, les 26 membres restants du collège des commissaires doivent être nommés dans les semaines à venir. Sur la base des propositions des États membres de l'UE, Ursula von der Leyen a présenté sa liste de candidats¹ en septembre, ainsi qu'une structure organisationnelle révisée de la prochaine Commission européenne concernant les fonctions et les portefeuilles politiques des commissaires. Avant que le collège des commissaires ne soit approuvé collectivement par le Parlement européen et nommé par le Conseil européen, chaque candidat sera examiné de près par les membres du Parlement européen. Au cours de ces auditions publiques de confirmation, qui se dérouleront entre le 4 et le 12 novembre², les commissaires désignés devront répondre à des questions portant notamment sur les initiatives et projets législatifs de l'UE qui ont été décrits par la présidente de la Commission dans ses orientations politiques³, ainsi que sur les tâches qui leur ont été confiées dans les lettres de mission⁴ adressées à chacun d'entre eux. Dans la perspective des auditions, cet Input du cep examine de plus près les commissaires désignés ainsi que leurs portefeuilles, leurs tâches et les initiatives européennes importantes qui façonneront spécifiquement l'avenir des politiques numériques de l'UE.

2 Commissaires compétents désignés, fonctions et portefeuilles

La structure organisationnelle révisée de la prochaine Commission européenne concernant les fonctions organisationnelles et les portefeuilles politiques des commissaires vise à refléter le fait que les initiatives et les projets législatifs de l'UE impliquent souvent différents sujets et poursuivent simultanément différents objectifs - par exemple, la protection de l'environnement, la rentabilité, la compétitivité internationale et les aspects sociaux.⁵ Alors qu'Ursula von der Leyen insiste sur le fait qu'en vertu des traités de l'UE⁶, tous les membres du collège des commissaires sont égaux, sa révision organisationnelle introduit une distinction fonctionnelle entre les "vice-présidents exécutifs" et les commissaires "ordinaires". Tous les membres du collège des commissaires se verront attribuer un portefeuille politique comportant des tâches spécifiques de mise en œuvre de l'acquis communautaire existant et d'élaboration de nouvelles initiatives communautaires dans les domaines politiques respectifs. Pour s'acquitter de ces tâches, chaque membre du collège sera soutenu par une ou plusieurs directions générales (DG) qui lui seront spécifiquement attribuées. En outre, les six vice-présidents exécutifs joueront un rôle de premier plan dans un domaine thématique prioritaire, en collaborant avec un ou plusieurs commissaires ordinaires en leur donnant des "orientations". Par conséquent, deux ou plusieurs membres du collège des commissaires coopéreront sur une initiative ou un projet législatif spécifique de l'UE, bien qu'avec des fonctions différentes allant, par exemple, de "diriger" à "superviser" ou de

¹ Commission européenne (2024), [Liste des commissaires désignés \(2024-2029\)](#).

² Parlement européen (2024), [Auditions de confirmation de la Commission européenne](#).

³ Commission européenne (2024), [Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029](#) ; voir De Petris, A. et al. (2024), The Political Guidelines 2024-2029 of the European Commission "von der Leyen II" - Recommendations for Concrete EU Measures to Implement Them, [Input du cep 12/2024](#).

⁴ Commission européenne (2024), [Liste des commissaires désignés \(2024-2029\)](#).

⁵ Commission européenne (2024), [Déclaration de presse du 17 septembre 2024 du président von der Leyen sur le prochain collège des commissaires](#).

⁶ Traité sur l'Union européenne (TUE), art. 17 ; Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), art. 244 et suivants.

"soutenir" à "contribuer". En ce qui concerne les politiques numériques de l'UE, les commissaires désignés, les fonctions organisationnelles et les portefeuilles politiques suivants sont pertinents :

Henna Virkkunen

Souveraineté technologique, sécurité et démocratie



Pays : Finlande

Groupe parlementaire européen : Parti populaire européen (PPE)

Portefeuille : Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie

DGs assignées : Réseaux de communication, contenu et technologie (DG CONNECT) / Services numériques (DG DIGIT)

Président principal : Travaille sous la direction de Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne

Michael McGrath

Démocratie, justice et État de droit



Pays : Irlande

Groupe parlementaire européen : Parti populaire européen (PPE)

Portefeuille : Commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit

DG assignée : Justice et consommateurs (DG JUST)

Vice-président principal : Travaille sous la direction de Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie

Olivér Várhelyi**Santé et bien-être des animaux**

Pays : Hongrie

Groupe parlementaire européen : Indépendant

Portefeuille : Commissaire à la santé et au bien-être des animaux

DG assignée : Santé et sécurité alimentaire (DG SANTE)

Vice-présidents principaux : Travaille sous la direction de
 – Teresa Ribera Rodríguez, vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive, et
 – Roxana Mînzatu, vice-présidente exécutive chargée des personnes, des compétences et de la préparation

Stéphane Sojourner**Prospérité et stratégie industrielle**

Pays : France

Groupe parlementaire européen : Renew Europe

Portefeuille : Vice-président exécutif pour la prospérité et la stratégie industrielle

DG concernée : Marché intérieur, industrie, esprit d'entreprise et PME (Grow)

Président principal : Travaille sous la direction de Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne

Ekaterina Zaharieva**Prospérité et stratégie industrielle**

Pays : Bulgarie

Groupe parlementaire européen : Parti populaire européen (PPE)

Portefeuille : Commissaire à la prospérité et à la stratégie industrielle

DG concernée : Innovation et recherche (RDT)

Vice-président principal : Travaille sous la direction de
 – Stéphane Séjourné, vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, et
 – Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie.

Magnus Brunner**Affaires intérieures et migrations**

Pays : Autriche

Groupe parlementaire européen : Parti populaire européen (PPE)

Portefeuille : Commissaire aux affaires intérieures et à la migration

DG assignée : Migration et affaires intérieures (Home)

Vice-président principal : Travaille sous la direction de Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie

Glenn Micallef**Équité intergénérationnelle, jeunesse, culture et sport**

Pays : Malte

Groupe parlementaire européen : Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D)

Portefeuille : Commissaire à l'équité intergénérationnelle, à la jeunesse, à la culture et au sport

DG concernée : Éducation, culture, jeunesse et sport

Vice-président principal : Travaille sous la direction de Roxana Minzatu, vice-présidente exécutive Personnes, compétences et préparation

3 Tâches importantes : Initiatives de l'UE et projets législatifs

Ursula von der Leyen a exposé dans ses [orientations politiques](#) pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 et dans les lettres de mission adressées à chacun des commissaires désignés les tâches spécifiques qui leur sont assignées. En ce qui concerne les politiques numériques de l'UE, les tâches suivantes revêtent une importance particulière :

3.1 Des normes élevées en matière de cybersécurité

 Tâche
Garantir des normes élevées de cybersécurité
 Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés
Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie (chef de file), avec l'aide du commissaire chargé des affaires intérieures et de la migration
 Contexte
Le maintien de la cybersécurité est et restera un défi permanent. Les prévisions indiquent que la cybercriminalité constitue une menace croissante pour nos sociétés et que les coûts globaux risquent de monter en flèche dans les années à venir. Il est donc essentiel que la cybersécurité reste l'une des priorités de la Commission pour le nouveau mandat. Pourtant, la dernière législature a déjà vu un nombre considérable d'initiatives réglementaires qui seront transposées, mises en œuvre et/ou finalement adoptées dans un avenir proche, comme la directive NIS 2 révisée (voir Adhoc du cep) qui a été adoptée en décembre 2022, la loi sur la résilience cybernétique (CRA, voir Policy Brief du cep), qui est entrée en vigueur à la fin du mois d'octobre 2024, ou la loi sur la cybersolidarité (CSA), qui a fait l'objet d'un accord provisoire en mars 2024. Dans le cadre de son nouveau mandat, la Commission devrait, avant de lancer de nouvelles initiatives réglementaires lourdes, s'efforcer de permettre aux acteurs du marché et aux acteurs publics concernés par ces mesures politiques indispensables, mais également difficiles, d'y faire face. Nous estimons simplement qu'il est nécessaire de réviser la "loi sur la cybersécurité" (voir la note d'information sur l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) et la note d'information sur la certification en matière de cybersécurité) au cours de l'année à venir afin de remédier à certaines des frictions qui sont apparues dans son application pratique (voir également les sections 3.7 et 3.9).

3.2 Plan d'action pour la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé

 Tâche
Préparer un plan d'action de l'UE pour la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé dans les 100 premiers jours du nouveau mandat.
 Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés
Commissaire à la santé et au bien-être animal (chef de file), avec des contributions du vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie

🔍 Contexte

Selon un [rapport de l'Agence européenne pour la cybersécurité](#) (ENISA) intitulé "[Health Threat Landscape](#)", le secteur de la santé de l'Union européenne a été confronté à un nombre alarmant de cyberattaques et d'incidents ces dernières années, les prestataires de soins et les hôpitaux étant les principales cibles. La majorité des incidents sont des attaques par ransomware impliquant des violations et des vols de données, ce qui est particulièrement inquiétant compte tenu des données sensibles que les prestataires de soins de santé et les hôpitaux traitent et stockent. Cependant, ce n'est pas seulement la sécurité des données (des patients) qui rend la cybersécurité très importante pour ces parties prenantes, mais aussi le fait que toute perturbation causée par des cyber-attaques et des incidents peut avoir un impact sérieux sur la santé et la vie des patients. Avec l'adoption de la [directive NIS-2](#) révisée (voir [Adhoc du cep](#)), que les États membres devaient transposer avant la mi-octobre 2024 - beaucoup ne l'ont pas fait - un grand nombre d'acteurs des soins de santé sont déjà tenus de prendre des mesures techniques, opérationnelles et organisationnelles appropriées et proportionnées pour gérer les risques liés à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, et de rendre compte des incidents de cybersécurité. Le [règlement sur les dispositifs médicaux \(MDR\)](#) et le [règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#) fixent également déjà des normes élevées. Cependant, le secteur est encore souvent insuffisamment préparé et fait face à des vulnérabilités importantes. Un plan d'action spécifique au secteur des soins de santé est donc un élément crucial pour remédier à ces lacunes. Ce plan d'action devrait comprendre des orientations et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la [directive NIS-2](#), des mesures visant à remédier à l'utilisation de systèmes informatiques anciens, à combler le déficit de connaissances et de compétences en matière de cybersécurité chez les utilisateurs d'infrastructures, de produits, de dispositifs et de services de santé numériques, et à établir des procédures claires et simples pour faire face aux cyber incidents (cyber hygiène).

3.3 Utilisation des technologies numériques et de l'IA pour l'application de la loi

📋 Tâche

Élaborer une stratégie sur l'utilisation des technologies numériques, y compris l'IA, pour rendre les systèmes de justice civile et pénale de l'UE plus efficaces, résilients et sûrs.

👥 Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit, sous la direction du vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie.

🔍 Contexte

Dans sa [lettre de mission](#), Ursula von der Leyen a chargé le commissaire désigné Michael McGrath d'élaborer une stratégie sur l'utilisation des technologies numériques, y compris l'IA, pour rendre les systèmes de justice civile et pénale de l'UE plus efficaces, plus résilients et plus sûrs.

Comme Mario Draghi l'a souligné dans son [rapport](#), la numérisation et le déploiement de l'IA sont essentiels à la capacité des administrations publiques à fournir des biens publics européens, y compris dans le domaine de la justice. En outre, l'IA et d'autres solutions technologiques juridiques ont le potentiel d'améliorer les services judiciaires et de raccourcir les procédures en permettant des décisions plus rapides et peuvent donc contribuer à réduire les coûts à la fois pour le système

judiciaire et pour les parties impliquées dans les procédures judiciaires ou administratives. Toutefois, l'utilisation de l'IA dans le domaine de la justice comporte des risques considérables pour les droits et libertés fondamentaux des personnes concernées, en particulier si les systèmes d'IA sont déployés à des fins de répression pénale. Par conséquent, la loi européenne sur l'IA interdit l'utilisation de systèmes biométriques d'identification à distance en temps réel dans les zones accessibles au public à des fins de répression pénale, à quelques exceptions près (article 5, paragraphe 1, point a), de la loi européenne sur l'IA). Dans la mesure où elle ne les interdit pas, la loi sur l'IA classe les systèmes d'IA dans le domaine de la répression pénale ou de la biométrie comme des systèmes d'IA à haut risque qui sont soumis à la catégorie d'exigences la plus stricte en vertu de la loi sur l'IA. Toutefois, la lettre de mission pourrait également faire référence aux applications des technologies juridiques susceptibles d'améliorer les systèmes de justice civile. Il peut s'agir de propositions visant à soutenir la numérisation des systèmes judiciaires sans éléments d'IA, telles que l'introduction numérique d'actions en justice afin d'améliorer l'accès à la justice ou la structuration logicielle des mémoires des parties, ou d'applications dotées d'IA, telles que des applications visant à améliorer le traitement des procédures de masse, à rendre anonymes les décisions de justice ou à classer automatiquement les mémoires reçus (voir également [ici](#)). Ces applications d'IA peuvent augmenter le taux de publication des décisions de justice ou offrir une grande valeur ajoutée dans le traitement des procédures judiciaires à grande échelle. Dans la mesure où ces applications d'IA ne comportent que des risques limités, elles seront donc classées sous le niveau de risque élevé et devront respecter les dispositions correspondantes de la loi sur l'IA. Il reste à voir quelles politiques ou initiatives juridiques le commissaire désigné proposera exactement. En tout état de cause, la Commission doit veiller à ce que les outils technologiques juridiques ne fournissent qu'une aide et que les décisions juridiques soient toujours prises par un être humain dans le plein respect des droits fondamentaux et du principe de l'État de droit. Entre autres, la transparence du processus décisionnel dans le système judiciaire doit être maintenue et les décisions partiales et erronées doivent être évitées.

3.4 Stimuler les innovations en matière d'IA (stratégie des usines d'IA)

Tâche

Stimuler l'innovation en matière d'IA au cours des 100 premiers jours de la Commission européenne, principalement en fournissant aux start-ups un accès aux superordinateurs dans le cadre de la stratégie "AI Factories".

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

Contexte

L'objectif de la Commission de stimuler l'innovation en matière d'IA dans ses 100 premiers jours, principalement en donnant aux start-ups un accès aux superordinateurs dans le cadre de la stratégie AI Factories, est assez ambitieux et certainement nécessaire d'un point de vue géopolitique. En particulier, la principale stratégie de la Commission semble être d'étendre le réseau européen de calcul à haute performance (EuroHPC) afin de créer des "usines d'IA" pour les start-ups ([règlement](#)

(UE) 2024/1732 du [Conseil du 17 juin 2024](#)). Mais cela suffira-t-il à combler le fossé de l'innovation en matière d'IA avec les États-Unis ? Les supercalculateurs EuroHPC sont principalement conçus pour la recherche scientifique, et non pour le développement de modèles d'IA. L'adaptation de cette infrastructure aux besoins de l'IA prendra du temps et risque d'aboutir à une allocation sous-optimale des ressources, tout en ne répondant pas aux besoins spécifiques des jeunes pousses de l'IA. En outre, le budget proposé de 7 milliards d'euros pour EuroHPC (2021-2027) est déjà considérable, et des voix s'élèvent pour réclamer une augmentation significative. Si des investissements publics d'une telle ampleur sont probablement nécessaires pour concurrencer les entreprises Big Tech américaines et chinoises sur un marché où tout le monde est gagnant, ils soulèvent des questions quant à la responsabilité fiscale et aux distorsions potentielles du marché. D'un point de vue ordolibéral, on peut également se demander si la Commission, en offrant un accès privilégié à certaines start-ups, ne risque pas de s'engager dans une politique industrielle de facto, susceptible de fausser la concurrence sur le marché et d'étouffer l'innovation organique. Des alternatives plus orientées vers le marché pour favoriser un écosystème compétitif de l'IA en Europe pourraient inclure une plus grande attention à la réduction des barrières bureaucratiques pour les start-ups de l'IA, la création d'un environnement plus favorable aux affaires qui attire les investissements privés, et la création d'incitations pour que les chercheurs de l'IA restent en Europe, abordant ainsi la question de la "fuite des cerveaux" qui prévaut. Comme le souligne une récente [étude de la Commission](#), l'Europe a encore besoin de plus de capital-risque pour développer les innovations de pointe. Dans l'ensemble, l'objectif de la Commission de stimuler l'innovation en matière d'IA au cours des 100 premiers jours est louable, mais l'approche proposée, qui consiste à donner accès à des superordinateurs par l'intermédiaire d'usines d'IA, n'est peut-être pas la solution la plus efficace ou la plus adaptée au marché.

3.5 Élaborer une stratégie d'application de l'IA pour l'utilisation de l'IA dans l'industrie et le secteur public.

Tâche

Accélérer l'adoption et la mise en œuvre des technologies de l'IA dans l'industrie et le secteur public

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

Contexte

Bien que les détails soient encore rares, la stratégie d'application de l'IA a le potentiel d'être une initiative importante pour traduire le cadre réglementaire de l'UE en matière d'IA en une mise en œuvre pratique dans les différents secteurs de l'Europe. Elle est également conforme à notre appel en faveur d'une aide pratique aux PME européennes pour appliquer les grands modèles de langage (LLM) dans leurs modèles d'entreprise, sans risquer de nouvelles dépendances à l'égard des grandes entreprises technologiques américaines ([Input du cep No7/2024](#)). Pour réussir, la stratégie devrait s'appuyer sur les [initiatives existantes](#), soutenir principalement les PME et les jeunes pousses, et se concentrer sur la transformation du secteur public. Par exemple, le Bureau de l'IA et l'initiative GenAI4EU pourraient jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre de la stratégie d'application de l'IA.

Une attention particulière devrait être accordée au secteur public et aux processus internes de l'UE, où l'IA peut améliorer les interactions entre les citoyens et le gouvernement, renforcer les capacités d'analyse et accroître l'efficacité ([Input du cep spécial, 7 mai 2024](#)). Les principaux défis comprennent la mise à jour des processus complexes de passation de marchés, la gestion efficace des données et le développement des compétences en matière d'IA dans l'ensemble de la main-d'œuvre européenne. La stratégie doit également favoriser la collaboration transfrontalière, augmenter le financement des déploiements d'IA pertinents pour l'industrie et établir un cadre de suivi solide. En abordant ces aspects de manière exhaustive, la stratégie d'application de l'IA envisagée pourrait en effet contribuer à stimuler la compétitivité et l'efficacité de l'UE, tant dans l'industrie que dans les services publics.

3.6 Créer un Conseil européen de la recherche sur l'IA

Tâche

Créer un Conseil européen de la recherche sur l'IA pour coordonner et faire progresser la recherche sur l'IA dans toute l'Europe.

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Commissaire chargé des start-ups, de la recherche et de l'innovation, sous la direction du vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie.

Contexte

La création d'un Conseil européen de la recherche en IA est une initiative stratégique qui, en centralisant et en coordonnant les efforts de recherche dans l'ensemble de l'UE, pourrait accroître l'efficacité des ressources, favoriser les synergies et attirer l'attention du public et de l'industrie sur des domaines clés conformes aux intérêts et aux valeurs de l'Europe. Il reste à voir si elle suffira à combler le fossé entre le monde universitaire et l'industrie, à promouvoir le développement éthique de l'IA en Europe et à améliorer la rétention des talents, ce qui dépendra de sa mise en œuvre concrète. Comme le montrent [des données récentes](#), l'Europe est encore loin d'atteindre l'objectif de 3 % du PIB de l'UE investis dans la R&D, car l'investissement privé est entravé par des barrières réglementaires, juridiques et administratives qui doivent être levées pour attirer davantage d'investisseurs et d'innovateurs. Si le Conseil européen de la recherche sur l'IA se voit confier un rôle de premier plan dans le financement de projets de recherche de pointe prometteurs en Europe et dans la facilitation de la collaboration internationale, il pourrait contribuer de manière significative à la compétitivité mondiale de l'UE dans le domaine de l'IA. Toutefois, son succès dépendra d'une gouvernance efficace, d'un financement adéquat et de la capacité à gérer les divers intérêts nationaux et institutionnels au sein de l'UE, étant donné que les États membres ont leurs propres intérêts stratégiques à attirer les entreprises et les talents de l'IA, et qu'il existe de nombreuses institutions publiques concurrentes liées à l'IA en cours de création.

3.7 Loi européenne sur le développement du cloud et de l'IA

Tâche

Élaborer une proposition de loi européenne sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA afin d'accroître la capacité de calcul, comme le prévoit le rapport Draghi. En outre, créer un cadre à l'échelle de l'UE pour fournir un "capital informatique" aux PME innovantes.

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

Contexte

L'élaboration d'une loi européenne sur le développement de l'informatique dématérialisé et de l'IA semble reposer principalement sur les idées présentées dans le rapport récemment publié par Mario Draghi. Selon ce rapport, une telle loi devrait poursuivre trois objectifs principaux. Premièrement, l'acte doit chercher à améliorer les capacités et l'infrastructure européennes dans les domaines du calcul à haute performance (HPC), de l'IA et du quantique. Il s'agirait notamment d'augmenter régulièrement la capacité de calcul consacrée à la formation et au développement algorithmique de modèles d'IA dans les centres HPC existants de l'UE, de financer l'extension d'Euro-HPC à des capacités supplémentaires de stockage et d'informatique en nuage, et de créer un cadre européen permettant aux institutions publiques de fournir du "capital informatique" aux PME innovantes de l'UE en échange d'un retour financier. Deuxièmement, il harmonisera les exigences en matière d'architectures et de processus de passation de marchés dans le domaine de l'informatique en nuage (plus d'informations sur ce point spécifique à la section 3.8). Enfin, il jouera un rôle dans la coordination des initiatives prioritaires afin d'accroître la participation et le financement du secteur privé. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer pleinement ces propositions préliminaires et encore vagues, il est essentiel que l'UE redouble d'efforts pour éviter de perdre plus de terrain, voire tout le terrain, dans les secteurs du cloud et de l'IA, qui sont cruciaux pour la compétitivité future de l'UE. Même s'il ne sera pas facile de regagner ce terrain dans le domaine de l'informatique en nuage, car les hyperscalers américains sont loin devant, les effets de réseau et de verrouillage ainsi que les économies d'échelle jouent un rôle crucial, il doit être dans l'intérêt de l'Europe de ne pas devenir totalement dépendante de fournisseurs non européens.

3.8 Politique de l'UE en matière d'informatique dématérialisée pour les administrations publiques et les marchés publics

Tâche

Élaborer une politique européenne unique en matière d'informatique dématérialisée pour les administrations publiques et les marchés publics

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

🔍 Contexte

Dans le cadre de la loi européenne sur le développement du cloud et de l'IA, la Commission souhaite également que le commissaire désigné Virkkunen élabore une politique européenne en matière de cloud pour les administrations publiques et les marchés publics. Là encore, l'idée semble s'appuyer sur les bases posées par le [rapport](#) Draghi. Ce dernier recommandait notamment d'harmoniser les marchés publics de services cloud dans les États membres et de normaliser les appels d'offres publics pour les services cloud. Cette harmonisation des règles de passation des marchés publics pour les services cloud pourrait aller de pair avec une révision de l'actuelle [directive sur les marchés publics](#) et la volonté d'accorder la "préférence" aux produits, services et fournisseurs européens lors de la passation de marchés publics dans des secteurs stratégiques, ainsi que de moderniser et de simplifier les règles de passation des marchés publics. En outre, une telle politique européenne en matière de cloud pourrait, comme l'a stipulé M. Draghi, inclure l'élaboration d'exigences homogènes et obligatoires en matière de résidence des données et éventuellement d'autres "critères de souveraineté" pour l'utilisation des services de cloud par les administrations publiques. Ces exigences et critères pourraient, entre autres, spécifier que lorsque les administrations publiques stockent et traitent certains ensembles de données hautement sensibles, les données doivent être conservées dans des lieux géographiques spécifiques, très probablement au sein de l'UE. Ce n'est que récemment que l'introduction de telles exigences de souveraineté a déjà fait l'objet d'un débat intense dans le contexte de la mise en place d'un système européen de certification européenne pour les services de cloud (EUCS) (voir également la section 3.9). Cependant, nous pensons que l'adaptation des règles de passation des marchés publics pour promouvoir les produits, services et fournisseurs de cloud européens, y compris en introduisant des exigences de souveraineté, est une arme à double tranchant. Si de telles règles révisées peuvent être une option dans des domaines particulièrement sensibles où des intérêts vitaux de gouvernements, d'autorités et d'organismes publics sont en jeu, elles ne doivent pas constituer un modèle général. Une préférence générale pour les produits, services et fournisseurs de l'UE dans les marchés publics entraînerait inévitablement une augmentation des coûts, une diminution de la concurrence, une restriction de l'accès à l'innovation et, en fin de compte, un secteur public européen moins "compétitif". Elle pourrait également provoquer des mesures de rétorsion non souhaitées de la part des gouvernements des pays tiers. Dans un prochain Input du cep, nous examinerons ce sujet important de manière plus détaillée.

3.9 Améliorer le processus d'adoption des systèmes de certification en matière de cybersécurité

📋 Tâche

Contribuer au renforcement de la cybersécurité en améliorant le processus d'adoption des systèmes européens de certification de la cybersécurité

👥 Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

🔍 Contexte

La [loi de l'UE sur la cybersécurité](#) (voir [PolicyBrief du cep](#)) est entrée en vigueur en avril 2019. En plus de définir les tâches et la structure organisationnelle de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), la loi établit également un cadre pour la certification de la cybersécurité des produits, services et processus TIC au niveau de l'UE. Depuis l'entrée en vigueur du règlement, la Commission européenne n'a réussi à mettre en œuvre qu'un seul système, le [système européen de certification de la cybersécurité sur la base des critères communs \(EUCC\)](#), en janvier 2024. Un autre schéma très important, le projet de schéma de certification européen pour les services cloud (EUCS), a toutefois été considérablement retardé. Le premier projet a été publié par l'ENISA en décembre 2020, mais le schéma n'a toujours pas été adopté. Cela est principalement dû à une discussion en cours, très politisée, sur la question de savoir si l'EUCS devrait inclure des exigences dites de souveraineté, y compris des règles pour les fournisseurs de services cloud de stocker et de traiter les données uniquement au sein de l'UE et prescrivant la primauté du droit de l'UE et la nécessité pour les fournisseurs de services cloud d'être basés dans l'UE. Que ces exigences de souveraineté soient raisonnables ou non, ce retard met en évidence une lacune importante dans le processus d'adoption des systèmes européens de certification en matière de cybersécurité.

La prochaine révision de la loi européenne sur la cybersécurité, prévue pour 2025 - la Commission européenne a déjà lancé une [consultation](#) - offre une bonne occasion d'aborder cette question. En particulier, nous considérons que trois aspects doivent être abordés. Premièrement, les questions politiquement litigieuses telles que les exigences de souveraineté ne devraient plus être décidées dans un acte d'exécution approuvé par la Commission au niveau 2, mais directement par le législateur de l'UE, c'est-à-dire le Parlement européen et le Conseil, au niveau 1. Deuxièmement, il devrait y avoir un plus grand degré de transparence pour les parties prenantes, mais aussi pour le grand public, sur le processus d'établissement de nouveaux projets de régimes, y compris la publication de chaque nouvelle itération d'un projet de régime. Cela devrait permettre aux parties intéressées de commenter et de contester toute exigence nouvelle ou adaptée, y compris celles qui sont considérées comme non techniques. Troisièmement, le législateur devrait fixer des délais clairs pour la mise en œuvre de tout nouveau régime. Fin 2019, la Commission a chargé l'ENISA d'élaborer un système de certification de la cybersécurité pour les services de cloud (EUCS) et, près de cinq ans plus tard, ce système n'a toujours pas été adopté. Cette situation est inefficace, n'offre pas de sécurité juridique et ne permet pas aux acteurs du marché de planifier à l'avance. Dans un prochain **Input du cep**, la CEP examinera de plus près le projet très controversé d'EUCS et fournira des idées et des suggestions pour une future approche politique.

3.10 Élaborer un plan à long terme pour les puces quantiques de l'UE

📋 Tâche

Élaborer un plan à long terme pour les puces quantiques de l'UE, comme l'a suggéré Mario Draghi dans son rapport sur la compétitivité de l'UE.

👥 Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

🔍 Contexte

Le plan à long terme de l'UE pour les puces quantiques devrait adopter une approche axée sur le marché, en équilibrant les investissements publics stratégiques et la création d'un environnement propice à l'innovation et à la concurrence dans le secteur privé. Cette approche s'inscrit dans le droit fil [des récents appels à la](#) création de "l'équivalent quantique de la Silicon Valley" ou de la première "vallée quantique" au monde en Europe. Si l'investissement de 65 millions d'euros annoncé cette année dans le cadre de l'entreprise [commune Chips \(Chips JU\)](#) constitue une étape positive, une stratégie plus globale est nécessaire. Cette approche devrait inclure des "bacs à sable" réglementaires pour permettre des essais flexibles de nouvelles technologies et des incitations fiscales ciblées pour la R&D et l'investissement en capital. Dans le même temps, l'UE doit investir dans la recherche et le développement des talents, par exemple par le biais de partenariats université-industrie. Le développement de l'infrastructure devrait se concentrer sur la [modernisation de l'infrastructure numérique](#) pour soutenir le déploiement des technologies quantiques, y compris la cryptographie à sécurité quantique, la résilience de la chaîne d'approvisionnement pour les composants critiques des puces quantiques afin de réduire les dépendances à l'égard des fournisseurs externes, et le soutien ciblé aux start-ups quantiques. En créant cet environnement favorable et en renforçant la coopération quantique avec les États-Unis par le biais d'un Conseil du commerce et de la technologie (CCT) réorganisé, l'UE pourrait donner le coup d'envoi d'un écosystème de puces quantiques durable et compétitif.

3.11 Travailler sur une loi sur les réseaux numériques

📋 Tâche

Travailler sur une nouvelle loi sur les réseaux numériques (DNA) pour aider à stimuler le haut débit fixe et sans fil sécurisé et pour encourager les investissements dans l'infrastructure numérique.

👥 Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

🔍 Contexte

En février 2024, la Commission européenne a publié un [livre blanc](#) sur une future "loi sur les réseaux numériques (DNA)" (voir [Policy Brief du cep](#)) et a lancé un débat approfondi sur l'avenir du secteur de la connectivité et des infrastructures de connectivité. Le livre blanc s'est également penché sur la révision du [code européen des communications électroniques \(EECC\)](#) et de la [recommandation](#) sur les marchés pertinents dans le secteur des communications électroniques, qui doivent être révisés et mis à jour en 2025. Bien que le Livre blanc aborde de nombreux sujets, y compris la question controversée de savoir s'il est nécessaire d'encourager une plus grande consolidation dans le secteur des télécommunications, si les entreprises numériques non télécoms devraient être obligées de contribuer davantage au financement de l'infrastructure du réseau numérique ("débat sur la part équitable"), ou si les fournisseurs de services cloud devraient être inclus dans le cadre des télécommunications de l'UE (EECC), nous ne mettrons en évidence et n'analyserons que certaines propositions spécifiques.

Premièrement, la Commission devrait s'abstenir d'allonger la liste des objectifs de l'EECC. Ajouter (a) la durabilité, (b) la compétitivité industrielle et (c) la sécurité économique à la liste existante, qui comprend déjà la promotion du déploiement des réseaux, une concurrence efficace et les intérêts des utilisateurs finaux, risque d'interférer dans les processus du marché pour des raisons purement de politique industrielle et pourrait encourager l'émergence de nouveaux compromis et retarder inutilement les processus de prise de décision.

Deuxièmement, la tentative de la Commission de parvenir à une plus grande harmonisation de la politique européenne en matière de spectre et le transfert de compétences au niveau de l'UE dans ce domaine peuvent conduire à une utilisation plus efficace du spectre, à une plus grande certitude en matière de planification et à une plus grande volonté d'investir, en particulier parmi les opérateurs de réseaux transfrontaliers. Toutefois, le passage au niveau européen n'est pas une panacée, car les positions de départ des États membres sont très différentes et les marchés des télécommunications sont encore caractérisés par un grand nombre de spécificités nationales.

Troisièmement, l'intention de la Commission de supprimer progressivement la réglementation sectorielle ex ante de l'accès aux réseaux de télécommunications, qui dépend du pouvoir de marché, et de passer à un système de contrôle ex post par le biais du droit de la concurrence doit être soutenue d'une manière générale et devrait être examinée plus en détail dans un avenir proche. Le moment est venu de franchir le pas et de passer à un contrôle ex post lorsqu'il n'y a plus de goulets d'étranglement monopolistiques sur les marchés des télécommunications. Nous appelons à une plus grande régionalisation de la réglementation de l'accès, car cela permettrait une réglementation plus ciblée des goulets d'étranglement monopolistiques restants, mais nous sommes prudents quant à toute réglementation ex ante indépendante du pouvoir de marché.

Quatrièmement, nous rejetons l'intention de la Commission d'imposer l'arrêt complet des réseaux en cuivre et la migration vers les réseaux en fibre optique d'ici 2030, car cela ressemble à une économie planifiée. Elle interfère avec la liberté d'entreprise des acteurs du marché concernés simplement pour atteindre certains objectifs politiques discutables.

3.12 Déployer l'infrastructure publique numérique en utilisant le portefeuille de l'UE

Tâche

Déployer des infrastructures publiques numériques pour permettre aux entreprises d'accélérer et de simplifier leurs opérations et de réduire leurs coûts administratifs. Pour cela, tirez le meilleur parti du portefeuille de l'UE

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

Contexte

En mai 2024, [le règlement](#) relatif à l'établissement d'un cadre européen d'identité numérique est entré en vigueur (voir [Policy Brief du cep](#)). L'une des pierres angulaires du règlement est l'établissement de conditions harmonisées pour la création d'un cadre pour les "portefeuilles européens d'identité numérique" (EDIW). En vertu du règlement, chaque État membre sera tenu de mettre au moins un portefeuille de ce type à la disposition de ses citoyens et de ses entreprises dans un délai

de deux ans à compter de l'entrée en vigueur des actes d'exécution, qui seront adoptés par la Commission d'ici à novembre 2024, établissant les spécifications techniques et les procédures relatives à ces portefeuilles. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2026, tout État membre devra mettre à disposition un tel portefeuille. L'objectif est de permettre aux utilisateurs de ces portefeuilles de s'identifier électroniquement à travers les frontières d'une manière sécurisée et respectueuse de la protection des données. En outre, les parties qui se fient aux données devraient avoir accès aux données d'identification personnelle et aux attestations des attributs des utilisateurs. En fait, les EDIW ont le potentiel de renforcer le marché intérieur également dans le secteur public en facilitant et en accélérant l'interaction entre, d'une part, les citoyens et les entreprises et, d'autre part, les organismes publics et les autorités. Pour libérer ce potentiel, il est maintenant temps pour la Commission d'adopter les actes d'exécution nécessaires, sur lesquels elle a déjà publié des projets et des consultations en août 2024 (voir [ici](#), [ici](#), [ici](#), et [ici](#)). Ensuite, la Commission et l'ENISA devraient avancer rapidement sur la certification de l'EDIW et le développement d'un système européen de certification de la cybersécurité, comme le prévoit le règlement. Le fait que la Commission et l'ENISA aient déjà entamé ce processus est une bonne nouvelle (voir [ici](#)). Après tout, ce sont les efforts des États membres, au niveau fédéral, régional et local, qui décideront du succès de tout EDIW à développer. En fin de compte, l'EDIW ne sera utile aux entreprises et aux citoyens que lorsque les autorités fédérales, régionales et locales parviendront à fournir, d'ici à 2026, une pléthore de services publics numériques accessibles à l'aide de n'importe quel EDIW.

3.13 Présenter la stratégie d'union des données

Tâche

Présenter une stratégie de l'Union européenne en matière de données :

S'inspirer des règles existantes en matière de données,

Garantir un cadre juridique simplifié, clair et cohérent pour le partage des données par les entreprises et les administrations,

Respecter des normes élevées en matière de protection de la vie privée et de sécurité

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, sous la direction du président de la Commission européenne

Contexte

[La stratégie 2020 de l'UE pour les données](#) a donné lieu à de nombreux actes juridiques visant à encourager largement le partage des données, tels que la [loi sur la gouvernance des données](#), la [loi sur les données](#) et l'espace européen des données de santé, qui n'a pas encore été adopté. En outre, des lois sectorielles et la [loi sur les marchés numériques](#) liée à la concurrence contiennent des dispositions sur l'accès aux données et leur portabilité. [La loi sur l'IA](#) réglemente les systèmes d'IA, qui sont formés à l'aide de données. Enfin, l'UE a également adopté diverses règles visant à renforcer la cybersécurité, notamment la [directive NIS-2](#) révisée et la [loi sur la cyberrésilience](#). Lorsque des données à caractère personnel sont concernées, le partage et le traitement de ces données doivent également être conformes au [règlement général sur la protection des données](#) (RGPD), qui reste inchangé par rapport aux autres lois. Ces actes complexes se chevauchent souvent de manière non

transparente ou contiennent des incohérences ou des obligations très similaires. Cela complique à la fois leur application et la délimitation des pouvoirs des autorités compétentes. Il est essentiel que Virkkunen, conformément à l'appel de [Draghi](#) (p. 307/311/317/323) en faveur d'une consolidation et d'une rationalisation de l'acquis communautaire existant, prenne maintenant la responsabilité de rendre le paysage législatif numérique complexe plus favorable aux entreprises et d'accroître la sécurité juridique afin de renforcer la compétitivité des entreprises européennes et de faciliter l'innovation. Pour ce faire, M. Virkkunen doit coopérer avec [M. Dombrovskis](#), qui (p. 7) est responsable de la consolidation du cadre juridique de l'UE en général. Pour transformer les lois numériques complexes de l'UE en un cadre juridique simplifié, compréhensible, prévisible et cohérent, la nouvelle stratégie de l'Union des données de l'UE devrait, à notre avis, comprendre les quatre séries de mesures suivantes :

(1) Consolider et simplifier tous les actes juridiques de l'UE relatifs aux données. Identifier et traiter les chevauchements. Éliminer les ambiguïtés, les incohérences et les contradictions juridiques, ainsi que les éventuelles charges redondantes.

(2) Mieux aligner la loi sur les données et la loi sur l'IA sur le RGPD, en coopération avec le commissaire désigné [Michael McGrath](#) qui (p. 7) est chargé de faire appliquer le RGPD et de veiller à ce qu'il "reste en phase avec la transformation numérique et l'application des besoins commerciaux". Les préoccupations relatives à la protection des données figurent parmi les obstacles les plus fréquemment cités au partage de données entre partenaires commerciaux (voir l'[étude du cep](#)). Prendre des "mesures appropriées" pour assurer la sécurité juridique, comme annoncé dans le [deuxième rapport de](#) la Commission [sur l'application du RGPD](#) (p. 29). En particulier, proposer des mesures visant à

(a) résoudre le conflit entre le principe de minimisation des données du RGPD et la nécessité pratique d'utiliser légalement de grands ensembles de données, ce qui est essentiel pour l'émergence de modèles d'entreprise fondés sur les données et la formation adéquate d'une IA de haute qualité ;

(b) soutenir l'élaboration de normes uniformes et applicables, dont le respect est présumé garantir un degré suffisant d'anonymisation, et en clarifiant les questions de responsabilité en cas de ré-identification ultérieure potentielle ;

(c) aider les entreprises à utiliser des données synthétiques et d'autres technologies respectueuses de la protection des données ;

(d) soutenir une application et une interprétation du RGPD favorables à l'innovation, sans restreindre de manière disproportionnée le droit fondamental à la protection des données,

(e) proposer des modifications législatives ponctuelles ou des clarifications du RGPD, lorsque les incertitudes juridiques ne peuvent pas être éliminées par des lignes directrices et qu'une clarification rapide de la part de la CJCE n'est pas non plus à attendre.

(3) Donner une meilleure vue d'ensemble de la législation et davantage d'orientations pour aider les entreprises à se conformer à l'acquis numérique. Rassembler tous les actes juridiques de l'UE contenant des dispositions relatives aux données dans un "European Data Law Rulebook", comprenant un résumé et une explication de leur objectif, de leur contenu et de leur interaction les uns avec les autres et avec le RGPD. Expliquer les similitudes et les chevauchements inévitables entre les actes juridiques et aider les entreprises et les autorités à utiliser les synergies pour mettre en œuvre des mesures de gestion des risques, des obligations d'information, des rapports d'incidents

ou des obligations de portabilité similaires. Compléter le règlement proposé par des lignes directrices et des aides à l'interprétation existantes ou nouvelles à l'échelle de l'UE.

(4) Organiser des programmes de formation pour aider les entreprises et les autorités à mieux comprendre les lois numériques uniques de l'UE et leur interaction. Comme l'a demandé [M. Draghi](#) (p. 322), "promouvoir l'innovation" et informer les entreprises des avantages économiques et des risques potentiels liés au partage et à l'utilisation des ensembles de données.

On ne sait pas encore quelles mesures concrètes la Commission proposera : en tout état de cause, ces mesures doivent trouver un juste équilibre entre l'innovation, les droits individuels et les intérêts commerciaux.

3.14 Étudier l'influence des médias sociaux

Tâche

Contribuer à l'enquête européenne sur l'impact des médias sociaux.

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Commissaire à l'équité intergénérationnelle, à la jeunesse, à la culture et au sport avec le vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie

Contexte

Environ quatre milliards de personnes dans le monde utilisent les médias sociaux. En moyenne, elles passent deux heures et vingt-trois minutes par jour sur les plateformes de médias sociaux. On craint des conséquences négatives sur la santé mentale des utilisateurs et sur les performances scolaires, académiques et professionnelles. Les appels à une réglementation plus stricte, visant à contrer l'utilisation intensive et ses conséquences potentiellement négatives, se font donc de plus en plus pressants.

Il existe de nombreuses études sur les effets des médias sociaux sur la santé mentale des utilisateurs, dont les résultats sont contradictoires. La majorité des études concluent que l'utilisation des médias sociaux n'a un impact négatif sur la santé mentale des utilisateurs que dans un petit nombre de cas. Cependant, l'utilisation intensive des médias sociaux conduit souvent à de moins bonnes performances scolaires, académiques et professionnelles. En outre, il est inquiétant de constater qu'environ un tiers des utilisateurs de médias sociaux aimeraient passer moins de temps sur les médias sociaux, mais qu'ils ont du mal à y parvenir. Cela s'explique notamment par le fait que les plateformes de médias sociaux sont conçues pour que les utilisateurs reviennent le plus souvent possible sur une plateforme et qu'ils y restent le plus longtemps possible. Pour résoudre ces problèmes, nous recommandons de renforcer l'éducation aux médias des utilisateurs, par exemple en affichant des messages d'avertissement lors de l'installation, de l'ouverture ou de l'utilisation intensive des médias sociaux. En outre, certains éléments de conception devraient être limités. Ainsi, les notifications push, le défilement continu, le streaming et les accusés de réception devraient être désactivés par défaut et les demandes automatiques d'activation de ces éléments de conception devraient être interdites. Enfin, une interdiction des algorithmes créant une dépendance devrait être évaluée (voir [Input du cep](#)).

3.15 Une loi sur l'équité numérique pour lutter contre les techniques en ligne contraires à l'éthique

Tâche

Combattre les techniques contraires à l'éthique en ligne, telles que les « dark patterns » (interfaces truquées en français)

Vice-présidents exécutifs et commissaires concernés

Commissaire à la démocratie, à la justice et à l'État de droit (chef de file), avec une contribution du commissaire à l'équité intergénérationnelle, à la jeunesse, à la culture et au sport et une contribution du vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie.

Contexte

Les pratiques commerciales déloyales sont déployées par le biais de la structure, de la conception ou des fonctionnalités des interfaces numériques ou de l'architecture des systèmes qui peuvent influencer les consommateurs à prendre des décisions qu'ils n'auraient pas prises autrement. Les pratiques déloyales comprennent, entre autres, la présentation de choix d'une manière non neutre, la manipulation émotionnelle, la formulation de questions à double négation ou les options de consentement trompeuses dans les bannières de cookies.

L'objectif des « dark patterns » est de faire en sorte que les utilisateurs restent le plus longtemps possible sur le site web ou l'application afin de

- Collecter autant de données que possible sur les utilisateurs,
- Faire dépenser le plus d'argent possible aux utilisateurs,
- Maximiser la participation des utilisateurs à la création de contenu, au développement du réseau et au partage des données.

Les « dark patterns » sont fréquemment utilisés sur l'internet. Une étude de la Commission a montré que 97 % des sites web et des applications les plus populaires utilisés par les consommateurs de l'UE déployaient au moins un « dark patterns ». Le débat politique se concentre donc sur la nécessité d'une réglementation plus stricte pour limiter ces techniques de manipulation, en particulier pour protéger les mineurs et les groupes vulnérables. Le 3 octobre, la Commission européenne a publié un bilan de santé du droit européen de la consommation sur la loyauté numérique. [Le rapport](#) comprend également une analyse complète des « dark patterns ».

**Auteurs :****Philipp Eckhardt**

Chef du département des technologies de l'information

eckhardt@cep.eu

Matthias Kullas

Chef de division Marché unique et politique de concurrence

kullas@cep.eu

Anja Hoffmann, LL.M. Eur.

Analyste politique

Marché unique et politique de concurrence | Économie numérique

hoffmann@cep.eu

Anselm Küsters, LL.M. Eur.

Chef de la division Numérisation et nouvelles technologies

kuesters@cep.eu

Traductrice:**Emma Drouet**

Chargée de communication

drouet@cep.eu

Centrum für Europäische Politik FREIBURG | BERLIN

Kaiser-Joseph-Straße 266 | D-79098 Freiburg

Schiffbauerdamm 40 Räume 4205/06 | D-10117 Berlin

Tél. + 49 761 38693-0

Centre de Politique Européenne PARIS

17, rue Saint Fiacre | F-75002 Paris

Tél. + 33 1 45 54 91 55

Centro Politiche Europee ROMA

Via G. Vico, 1 | I-00196 Roma

Tél. +390684388433

Le **Centrum für Europäische Politik** FREIBURG | BERLIN, le **Centre de Politique Européenne** PARIS, et le **Centro Politiche Europee** ROMA forment le **réseau des Centres de Politique Européenne** FREIBURG | BERLIN | PARIS | ROMA.

Exempt d'intérêts particuliers et neutre sur le plan politique, le réseau des Centres for European Policy Network fournit une analyse et une évaluation de la politique de l'Union européenne, dans le but de soutenir l'intégration européenne et de défendre les principes d'un système économique de libre marché.